

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Direction départementale de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques

Service Santé Protection Animale et Environnement

2, rue Pierre Bonnard – CS 70590 – 64010 PAU CEDEX

Vétérinaire Inspecteur en santé et protection animale

CDD : 4 mois poste à pourvoir au 1 ^{er} septembre 2021	
Présentation de l'environnement professionnel	La DDPP des Pyrénées-Atlantiques emploie 106 agents dont 22 dépendent du service Santé, Protection Animale et Environnement. Ces agents sont répartis entre le siège de PAU et la Délégation territoriale de BAYONNE. Le service Santé, Protection Animale et Environnement de la DDPP des Pyrénées Atlantiques exerce son activité dans un contexte particulièrement diversifié. De très nombreux élevages, de toutes tailles, se livrent aux productions les plus variées : bovins et ovins laitiers et allaitants, porcs en bâtiment et en plein air, volailles maigres et grasses, piscicultures.... Ce nombre et cette diversité, conjugués à certains facteurs locaux (échanges transfrontaliers, transhumance) augmentent le niveau de risque sanitaire. Si la plupart des dangers sont cependant aujourd'hui maîtrisés (brucellose, tremblante...), la tuberculose bovine reste une préoccupation. Le nombre de foyers annuels est d'environ 15 foyers par an (18 en 2017). La DDPP a mis en place une « cellule » tuberculose composé de 6 agents (4 sont affectés à la gestion technique, 1 à l'indemnisation et 1 à la mise en œuvre du dispositif sylvatub). La généralisation de l'IDC à l'ensemble du département en 2018, l'augmentation du nombre de cas et l'enjeu de réussir l'éradication de la maladie en Nouvelle Aquitaine conduisent à renforcer les moyens de la cellule et à recruter un vétérinaire pour animer cette cellule.
Objectifs du poste	Missions de supervision des vétérinaires, d'encadrement, d'appui technique et d'expertise au sein de la cellule tuberculose bovine du service Santé, Protection Animales et Environnement Participation au suivi de la certification officielle par les vétérinaires officiels privés
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Sous l'autorité du chef de service santé, protection animales et environnement : - Tuberculose : - - supervision des dépistages tuberculose réalisés par les vétérinaires sanitaires (prophylaxies et tests d'assainissement) - - encadrement et participation à l'animation de la cellule tuberculose de la DDPP - - appui et expertise auprès des agents de la cellule tuberculose - - suivi et animation du COPIL tuberculose départemental, préparation et suivi des campagnes de prophylaxies bovines - - participation au suivi des dossiers (suspensions, foyers), en particulier des dossiers difficiles - - veille technique et réglementaire - - travail en coordination avec l'encadrement du service ainsi qu'avec la cellule régionale et le référent national tuberculose -

	- Certification officielle : - - supervision des vétérinaires officiels privés - - appui aux contrôles des centres de D'autres missions pourront être confiées en fonction des besoins du service.	
Champ relationnel du poste	Sous l'autorité du chef de service santé, protection animales et environnement DRAAF Nouvelle Aquitaine : Coordonnateur régional santé animale, Responsable de la Mission Régionale Épidémiologie Vétérinaire DDTM 64, DDCSPP limitrophes Professionnels : éleveurs, vétérinaire du groupement de défense sanitaire 64, laboratoires, représentants des vétérinaires sanitaires (GTV, Syndicat).	
Salaire	3177€ brut	
Compétences liées au poste	Savoirs	Savoir-faire
	Maîtrise de la réglementation spécifique tuberculose. Expérience de terrain dans le domaine apprécié Maîtrise des outils informatiques Diplôme vétérinaire exigé	Capacité à intervenir sur le terrain. Capacité à expliquer Capacité à manager une équipe. Capacité d'évoluer dans un contexte à fort enjeu et à faire accepter des mesures contraignantes.
Personnes à contacter	Mme Adeline LANTERNE, Cheffe de service Tel : 05 47 41 33 88 // Mel : adeline.lanterne@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	